

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>SOCIETE EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE OUEST –  REFECTION DE TRANCHEES SUR VOIRIE –  BOULEVARD CHARLES CROS  ARRETE N° 2023/262</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU les articles L2213-1 à L2213-6.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L411-1 à L411-7 du Code de la route ;

VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 28 septembre 2023 de la société EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE OUEST sollicitant la Ville pour la réfection de tranchées sur voirie boulevard Charles Cros à Ifs ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

**ARRETE**

- Article 1 :** La société EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE OUEST est autorisée à réaliser, à partir du 9 octobre 2023 et pour une durée de 5 jours, des travaux pour la réfection de tranchées sur voirie boulevard Charles Cros à Ifs.
- Article 2 :** Pour permettre la réalisation des travaux, le stationnement sera interdit aux abords du chantier et la circulation se fera sur une chaussée rétrécie par la mise en place d'un alternat manuel.
- Article 3 :** La société EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE OUEST est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE OUEST devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
  - La Police Municipale d'Ifs ;
  - La société EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE OUEST ;
  - Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
  - KEOLIS ;
  - Le SDIS.

Fait à Ifs, le 29 septembre 2023



Le Maire,

  
**Michel PATARD-LEGENDRÉ.**